



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES DOCTORANTS ET ETUDIANTS (scrutin annuel) AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n° 34/2019/Direction portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu la décision n°35/2018/Direction portant mise en place du bureau de vote,

Vu le procès-verbal de dépouillement du 15 octobre 2019,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Etudiants préparant un doctorat (6)	Bruno RAMDJEE (titulaire) / Monia ZIDANE (suppléante)	Marine RAY	Bruno RAMDJEE
Autres étudiants (8)	Lucie ALBAGNAC-RICARD (titulaire) / Georges ANTOUN (suppléant)		Louise LEVESQUE

ARTICLE 2

DECIDE qu'il convient de procéder à l'organisation d'un 2nd tour, dans les conditions fixées par la décision n°34/2019/Direction portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP, afin de pourvoir au sein du Conseil scientifique :

- Collège 6 (étudiants préparant un doctorat) : **1 siège**

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 15 octobre 2019

Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP